



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/2005/L.67
14 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 17 de l'ordre du jour

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

**Chine (au nom des États membres du Groupe des États animés du même esprit):
projet de décision**

2005/... Droits et responsabilités de l'homme

La Commission des droits de l'homme, ayant examiné le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/CN.4/2005/99), décide de prier M. Miguel Alfonso Martinez, auteur de l'étude sur les droits et responsabilités de l'homme demandée par la Commission dans sa résolution 2000/63 du 26 avril 2000, d'élaborer, sans incidences financières, pour présentation et examen à sa soixante-deuxième session, au titre du même point de l'ordre du jour, une nouvelle version initiale de l'avant-projet de déclaration sur les responsabilités sociales de l'homme (E/CN.4/2003/105, annexe I), en tenant compte du débat consacré à cette question à sa soixante et unième session, et en particulier des observations et suggestions formulées par les États et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales sur l'avant-projet de déclaration, telles qu'elles sont consignées dans le recueil publié sous la cote E/CN.4/2005/99.
